

Instruction du 30 novembre 1987 relative à l'application du décret n°73–138 du 12 février 1973 en ce qui concerne l'emploi des matériaux et objets au contact des denrées, produits et boissons alimentaires

Cette instruction, prise après avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, complète et modifie les listes positives antérieures.

Mots-clés : additif ; restriction d'emploi ; liste positive ; plastique ; critère de pureté ; colorant ; polymère ; revêtement organique ; lubrifiant ; encre d'impression ; principe d'inertie ; caoutchouc ; adhésif ; papier ; silicone ; LMS ; pellicule de cellulose régénérée ; biocide ; organoétain ; film ; emballage ; contact

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s): (0):